

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 26 MAI 2026

N°037\_2026

DATE DE LA CONVOCATION :  
19/05/2026  
DATE D’AFFICHAGE :  
19/05/2026

#### Nombre de membres

En exercice : 15  
Présents : 9  
Absent : 1  
Ayant donné procuration : 5

#### OBJET : CONVENTION HEBERGEMENT GENDARMES – ETE 2026

L’an **DEUX MILLE VINGT SIX** et le vingt-six, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session du mois de mai sous la présidence de **Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Alain BEDOS en qualité de secrétaire de séance.

**Etaient présents** : Mesdames, Messieurs, Dider AUCHOIX, Alain BEDOS, Laurie BESSON, Edouard DILLIES, Karim FERAH, Emma LEON, Stella REYNAUD, Marie-José RUIZ et Didier VILLEMUS

**Absents ayant donné procuration** : Monsieur Thierry DELESCLUSE donne pouvoir à Monsieur Edouard DILLIES, Madame Magali FERRAT donne pouvoir à Madame Marie-José RUIZ, Monsieur Alexandre HAYEK donne pouvoir à Monsieur Didier AUCHOIX, Madame Julia RIGAMONTI donne pouvoir à Madame Laurie BESSON, Madame Morgane VERBE donne pouvoir à Monsieur Didier VILLEMUS ;

**Absents** : Madame Marie-Line LISI

#### Exposé des motifs :

La gendarmerie de Pétuis accueille chaque année des renforts pour 2 mois (juillet et août). Les communes sont invitées à participer à l’hébergement de ces renforts. L’IME La Bourguette est le prestataire de service pour l’hébergement.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation forfaitaire aux frais d’hébergement tels que défini dans la convention proposée par l’IME La Bourguette, à hauteur de 0,20 centimes par habitant, soit 167.80 euros pour la commune de La Bastidonne.

#### Visas :

Vu la convention de location d’hébergement des services de Gendarmerie pour l’été 2026,

Au vu de ce qui précède, ouï l’exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE**

- **APPROUVE** le versement d’une participation financière à l’IME La Bourguette à hauteur de 167.80 euros, pour le renforcement du dispositif estival 2026 déployé par la Gendarmerie
- **APPROUVE** les termes de la convention d’aide ci annexée et autoriser Madame La Maire à la signer

Madame La Maire,  
Emma LEON

Le Secrétaire de séance,  
Alain BEDOS

Fait à La Bastidonne,  
Le 26 mai 2026.



Emma LEON  
Maire  
27 mai 2026

